



Conseil national  
de l'information statistique

---

## Réunion de la commission Démographie et questions sociales du 7 avril 2010

### SYNTHÈSE

---

*La commission « Démographie et questions sociales » s'est réunie le 7 avril sous la présidence de Claire Bazy-Malaurie. François Héran a tout d'abord présenté les implications pour le système statistique public des recommandations du rapport du comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD). Celui-ci souhaite la mise en place d'indicateurs s'appuyant sur des critères objectifs afin d'éclairer les mécanismes de discrimination. Le COMEDD recommande que la statistique publique fournisse des données de cadrage représentatives à des niveaux fins (bassin d'emploi, secteurs professionnels, niveaux de diplôme). Stéfan Lollivier pour l'Insee et Chantal Cases pour l'Ined ont montré que la discrimination selon l'origine a déjà fait l'objet de nombreuses études. Des outils statistiques permettent de répondre d'ores et déjà à nombre de recommandations du COMEDD. Malik Salemkour (Ligue des droits de l'homme) en introduisant la discussion a, comme les autres intervenants, salué la qualité des travaux du Comedd. Il a toutefois exprimé ses réticences à l'introduction de questions sur l'origine des parents dans le recensement. Dans son avis, le Cnis a souhaité que la réflexion se poursuive pour explorer les possibilités existantes de construire des indicateurs à un niveau de détail pertinent. Jean-Louis Lhéritier a ensuite présenté les principales recommandations du rapport « L'information statistique sur le logement et la construction » du groupe de travail présidé par Bernard Vorms dont l'idée de procéder à un « étalonnage » des sources privées sur le logement.*

*Les cinq enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Le Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) réuni sous la présidence de François Héran était constitué d'une vingtaine de membres d'horizon très divers. Le COMEDD recommande une interdiction générale de variables susceptibles de mettre en évidence une série d'appartenance telles que les origines raciales ou ethniques. Il réaffirme l'importance du rôle de la Cnil dans le suivi des questions sensibles figurant dans les opérations de la statistique tant publique que privée et demande la systématisation de la procédure d'autorisation. Considérant que les discriminations ne peuvent être analysées indépendamment des inégalités sociales, le COMEDD appelle la statistique publique à développer des instruments qui permettent d'éclairer le passage de l'une de ces problématiques à l'autre. Dans ce sens il prône la mise en place d'indicateurs qui permettraient de caractériser la nature, la cible et les mécanismes des discriminations à travers l'étude des trajectoires, des probabilités d'accès aux biens et des critères de blocage illégitimes au regard de la loi. La dimension de l'emploi serait à traiter en priorité. Ainsi, le COMEDD préconise que les entreprises soient astreintes à remplir un rapport de situations comparées (RSC) sur la diversité des origines selon le modèle du RSC relatif à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Pour donner toute son efficacité à ce RSC, il est nécessaire que la statistique publique fournisse des éléments de cadrage représentatifs à des niveaux fins (bassins d'emploi, secteur professionnels, niveaux de diplômes). Le système statistique public devra pour cela faire appel à des échantillons de taille suffisante telle que les enquêtes annuelles de recensement. Un supplément à l'enquête annuelle de recensement portant sur les inégalités et les discriminations pourrait être testé. Les origines des

personnes y seraient abordées à travers des variables objectives (pays de naissance ou nationalité à la naissance). D'autres enquêtes de recherches et d'évaluation doivent également être encouragées.

Stéfan Lollivier, pour l'Insee, a rappelé que la discrimination selon l'origine n'est qu'une des cinq formes de discrimination au sens de l'union européenne (discriminations par le sexe, l'âge, le handicap et par les préférences sexuelles). La statistique publique ne peut pas hypertrophier l'une de ses formes par rapport aux autres. Néanmoins, les discriminations selon l'origine sont déjà prises en compte par le système statistique public et notamment l'Insee. Les deux variables objectives (pays et nationalité de naissance) qui permettent de caractériser les immigrés figurent désormais dans la plupart des enquêtes thématiques (enquêtes emploi, patrimoine, logement,...). Des enquêtes spécialisées de type TeO (trajectoire et origine) incluent des variables complémentaires sur le ressenti d'appartenance. La statistique publique est donc en mesure de fournir des observations au niveau national. Elle a de plus mené plusieurs études au cours de ces dernières années et en mènera d'autres au cours des prochaines années notamment grâce aux résultats de l'enquête TeO. L'introduction de questions sur l'origine des parents -nécessaires au repérage des descendants d'immigrés- dans les enquêtes annuelles de recensement soulève des interrogations en termes d'adéquation de la source à l'objectif. Le questionnaire du recensement étant constitué d'une feuille recto verso où les questions sur la nationalité prennent déjà une certaine place. Des solutions alternatives existent notamment l'empilement d'enquêtes comme cela est déjà réalisé sur les enquêtes emploi pour obtenir des taux d'emploi des descendants d'immigrés.

En dehors de l'enquête TeO, Chantal Cases a présenté plusieurs travaux de recherche exploratoires à fort contenu méthodologique réalisés par l'Ined dans le domaine des discriminations et de la diversité, pour la plupart. L'Ined a ainsi conduit, avant la mise en œuvre de TeO, une enquête expérimentale « mesure de la diversité » qui a permis de définir des modalités de collecte sur les origines et de tester des nomenclatures. Plusieurs autres projets de recherche portaient sur la mesure de la diversité et le traitement des possibles discriminations dans le recrutement et les carrières des agents de la fonction publique.

Malik Salemkour qui introduisait la discussion pour la Ligue des droits de l'homme (LDH) a, comme les autres intervenants, salué la qualité des travaux du Comedd. La plupart des préconisations du rapport entraînent l'adhésion des intervenants. L'exclusion par le rapport de l'utilisation de catégories subjectives pour caractériser les enquêtés constitue une grande satisfaction. Toutefois, plusieurs intervenants ont exprimé leur opposition à l'introduction de questions sur l'origine dans les enquêtes de recensements qui devrait, si l'hypothèse était retenue, faire l'objet de débats au sein du Cnis. Le principe d'études « toute chose égale par ailleurs » doit être la règle. Il ne faudrait pas qu'une focalisation excessive sur la diversité se fasse au détriment des autres formes de discrimination en particulier des inégalités sociales.

Jean-Louis Lhéritier a ensuite présenté les principales propositions du groupe de travail que présidait Bernard Vorms sur les statistiques conjoncturelles sur le logement et l'immobilier. Le groupe a d'abord dressé un état des lieux. Au niveau national, il y a une grande abondance de données qui génère parfois une certaine cacophonie des chiffres tandis qu'au niveau local l'information statistique est essentiellement issue des sources administratives. Le groupe de travail a formulé 27 recommandations. Afin de mieux informer les utilisateurs, il est demandé aux producteurs de documenter leurs statistiques selon un modèle élaboré par le Cnis : l'idée est également de procéder, sous l'autorité du Cnis, à un étalonnage des sources privées (prix des logements, loyers, marché de la construction, etc.) par des experts indépendants. Le groupe préconise aussi d'accroître la mise à la disposition des utilisateurs des produits de diffusion standards et des fichiers individuels anonymisés. Par ailleurs, le groupe recommande de mettre en place de nouvelles sources (enquête trimestrielle sur les prêts immobiliers et leurs bénéficiaires), d'améliorer l'utilisation de sources existantes (Sitadel, bases notariales, enquête loyers et charges de l'Insee), éventuellement de les étendre ou de les compléter par des informations externes. Les estimations sur petits domaines pourraient combler certaines lacunes en particulier pour suivre les loyers et pour estimer des prix à des niveaux géographiques fins. Les intervenants ont soulevé la question des moyens de la statistique publique et de l'impact sur son fonctionnement d'une « labellisation » des sources privées. Ils ont regretté que les situations marginales de logement n'aient pas été traitées de manière plus approfondie.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux cinq enquêtes qui étaient présentées. De plus un avis favorable a été donné à une demande d'accès à des données administratives détenues par la CNAMTS.